



SNCL infos

SNCL INFOS n° 15 du 04/05/09 au 17/05/09

Éditorial



Faites ce que je dis mais...

Le ministère de l'Éducation Nationale a désigné 123 lycées pour expérimenter la réforme des lycées à la rentrée 2009.

Cette liste est disponible sur le **site Internet du SNCL, en rubrique « Actualités »**.

Rappelons que le support juridique des "expérimentations" a été fixé par la loi FIL-LON de 2005.

L'article 34 de la loi prévoit que *"sous réserve de l'autorisation des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations..."*

Donc si le ministre ou son représentant, le recteur, peut autoriser une expérimentation, il ne peut pas l'imposer.

Or, des collègues nous ont contacté pour s'étonner que leur établissement figure dans la liste des 123 lycées alors que le projet d'établissement ne prévoit pas d'expérimentations, que le CA ne l'a pas modifié en ce sens et n'a même pas été consulté.

Bel exemple de respect de la législation et de la réglementation, de respect de l'autonomie des établissements que l'on prétend renforcer par ailleurs, donné par le ministère. **A utiliser pour un cours "d'éducation civique, juridique et sociale" !**

Si vous êtes concernés, prenez contact avec vos collègues, évaluez le résultat du vote d'une consultation du Conseil d'Administration sur une expérimentation.

Si les conditions d'un rejet vous semblent réunies, les représentants des personnels au Conseil d'Administration demanderont **une réunion extraordinaire du CA sur ce sujet**. Le lycée sera alors retiré de la liste.

Marc GENIEZ

Vers une réduction des vacances scolaires?

Les débats et enquêtes relatifs à la réforme des lycées foisonnent.

Certains responsables rectoraux et ministériels s'appuient sur cette masse d'informations parfois contradictoires pour mettre en avant des hypothèses qui permettront **de réaliser d'importantes économies** mais auront un **gros impact sur la nature et la durée du service des enseignants**.

Ces derniers pourraient faire principalement les frais de la réforme.

Afin d'alléger la semaine des lycéens, sans trop réduire le nombre d'heures d'enseignement, tout en réduisant le nombre de postes, certains hauts responsables de l'Éducation Nationale évoquent **une augmentation du nombre de semaines travaillées**.

Une plus grande autonomie laissée aux académies et aux "établissements" est également dans l'air du temps.

Deux façons de faire voler à coup sûr les statuts en éclats.



Assurance santé des enseignants

Le ministère a fait savoir que résultat de l'appel d'offres sur l'assurance santé des fonctionnaires de l'Éducation Nationale qui soumet à la concurrence la MGEN devrait être connu prochainement.



Outre la MGEN, choisie par 75% des enseignants, le groupe APRIONIS ainsi qu'AXA ont postulé.

Pour favoriser « un retour à l'équilibre », la MGEN, dont le déficit a atteint 44,8 millions d'euros en 2008, a annoncé **une hausse de son taux de cotisation qui pourrait atteindre 3% au lieu de 2,5% actuellement**.

Parallèlement à cette hausse, la MGEN devrait proposer « un renforcement des prestations actuelles en matière d'optique et dentaire et une couverture de nouveaux domaines comme les implants dentaires ».



Festival du droit à l'éducation

Après le succès des manifestations du 1^{er} mai, le collectif "l'Éducation est notre avenir" lance un nouveau dispositif d'action permettant de rassembler les différents acteurs de la communauté éducative, sans appel à la grève.

Dans chaque département, un "festival du droit à l'Éducation", parodiant le festival de Cannes, se déroulera sur une journée pendant la période du 11 au 19 mai 2009.

Le choix de la journée (comprise entre le 11 et le 19) et de l'heure est laissé à l'initiative des responsables des organisations constitutives du collectif, dont la FAEN, pour chaque département.

Il s'agit de rassembler en un lieu des personnels de l'Éducation Nationale, des parents, des militants des groupements pédagogiques, ... qui décerneront des "palmes" en positif (actions concourant à l'amélioration du droit à l'éducation) comme en négatif (mesures remettant en cause le droit à l'éducation ou sa qualité).

Vous trouverez ci-contre 3 exemples d'affiches concernant cette action. D'autres seront prochainement disponibles sur le site Internet de la FAEN.

Un bilan de l'action sera dressé en soirée du 19 mai à l'occasion du rassemblement de clôture à Paris.

Festival du droit à l'Éducation



Festival du droit à l'Éducation



Palme effets spéciaux



**au
remplacement
virtuel**



Festival du droit à l'Éducation



Prix meilleur espoir



**à l'école
maternelle**

